

Le développement durable

COHÉRENCE DES POLITIQUES DE CONSERVATION ET DE DÉVELOPPEMENT DES AIRES PROTÉGÉES MARINES ET CÔTIÈRES EN AFRIQUE DE L'OUEST

Des programmes de recherche européens ont été engagés pour la conservation des milieux côtiers, tels que le projet ConsDev (Cohérence des politiques de Conservation et de Développement des Aires Protégées Côtières et Marines d'Afrique de l'Ouest) soutenu par la Commission européenne et coordonné par l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD). Ce projet a pour objectif de définir les options de politiques publiques applicables aux aires marines protégées et de déterminer dans quelles conditions ces politiques peuvent être transposées dans d'autres régions côtières. Il doit également conduire au renforcement d'un partenariat entre chercheurs européens et ouest-africains.

L'Archipel des Bijagos, en tant que Réserve de Biosphère, fait partie des trois aires, avec le Parc National du Banc d'Arguin et le Delta du Saloum, qui sont étudiées dans le cadre de ce projet. De nombreux documents ont déjà été produits, parmi lesquels :

- * une bibliographie complète sur les Aires Marines Protégées
- * six documents de synthèse :
- Bilan du rôle des aires protégées marines et côtières comme vecteur de conservation des ressources naturelles renouvelables



Entrée d'une zone sacrée sur une plage de l'île de Bubaque © Danielle

- Analyse des dynamiques d'exploitation et de valorisation des ressources renouvelables
- Analyse des modes de régulation de l'accès aux ressources et aux espaces
- Analyse des politiques publiques
- Analyse de la gouvernance des aires protégées marines et côtières
- Définition d'options de politique publique

GESTION PARTICIPATIVE DES RESSOURCES DE LA ZONE CÔTIÈRE DES ÎLES D'UROK, DANS L'ARCHIPEL DES BIJAGOS

Dès 1997, avec l'appui de l'ONG Tiniguena-Esta terra é nossa et en partenariat avec la FIBA, NOVIB (Coopération néerlandaise) et SWISSAID (fondation suisse pour la coopération au développement), les autorités de Formosa ont pu mettre en œuvre un plan de gestion des ressources naturelles du complexe des îles d'Urok.



êcheur Bijago lancant un épervier © Danielle Gallois Duquette

Cette gestion se base:

- * sur une analyse des modes de pêche, de transformation et de commercialisation (y compris la collecte des coquillages par les femmes),
- * sur l'étude de la distribution des espèces ainsi que sur la cartographie des territoires de pêche.

Sa mise en œuvre se traduit par des séances de formation, par l'animation des différentes réunions de concertation rassemblant les pêcheurs dans chaque île.

Le schéma général d'utilisation des ressources qui a ainsi été élaboré divise le territoire en trois zones :

- * un territoire villageois de pêche vivrière ;
- * une zone de conservation visant à préserver la reproduction des espèces pêchées et la biodiversité;
- * une zone périphérique privilégiée pour une pêche artisanale et commerciale.

La gestion des ressources naturelles, participative et tenant compte aussi bien de la filière pêche que de l'environnement, contribue non seulement à la préservation des potentialités piscicoles et à la protection de la biodiversité, mais aussi au développement socio-économique des habitants résidant dans les îles d'Urok aux Bijagós. En effet ce projet, en s'inscrivant de la sorte dans une démarche de développement durable, doit permettre à la population de pérenniser ses moyens de subsistance, d'accroître ses revenus et d'améliorer sa qualité de vie.

L'expérience acquise au travers de cette initiative sur un site représentatif sera étendue à l'ensemble de l'Archipel des Bijagos.

Ce projet est soutenu par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), l'Organisation mondiale de protection de la nature (WWF) et la Fondation International du Banc d'Arguin (FIBA), dans le cadre de la Stratégie régionale de conservation des Aires Marines Protégées élaborée au sein du Programme Régional pour la Conservation de la Zone Côtière et Marine d'Afrique de l'Ouest (PRCM), en partenariat avec l'UNESCO, la Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRP) et Wetlands International.



Femmes Bijagos traversant la mangrove © Danielle Gallois Duquette

La légitimité de l'Aire Marine Protégée communautaire des îles d'Urok a été reconnue par le gouvernement de Guinée-Bissau.